

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 17 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 10 mai 2023

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Maguy CARMELLI-AMADIO Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Judikaël PILLES, Fabien VIEL, Michèle ROCH

Procurations : Maud DURNEY à Line LALAURIE, Judikaël PILLES à Maguy CARMELLI-AMADIO

-=-=-

Mme le Maire accueille Mr Sylvain CRESPO-FOUCOEUR de la CCLT venu présenter 2 nouveaux dispositifs associés à l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) à l'attention des propriétaires bailleurs et occupants.

⇒ Le PIG (Programme d'Intérêt Général) lancé dans le cadre des « Petites Villes de Demain » comprend afin d'inciter les propriétaires occupants à réaliser des travaux de rénovation comprend 3 grandes thématiques

- Lutte contre le logement indigne
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation au vieillissement des logements

Le critère du plafond des ressources est maintenu ; celui du logement déjà occupé est une condition sine qua non pour les propriétaires bailleurs).

La zone d'intervention du PIG est étendue à toute la Communauté de Communes Lot et Tolzac.

⇒ Un autre dispositif OPAH RU (Renouvellement Urbain) : ciblé sur les propriétaires bailleurs afin de reconquérir les logements vacants en centre-bourg et accompagner les propriétaires occupants des logements très dégradés. Le périmètre restreint se limite au cœur du bourg ou à certains îlots. Pour Castelmoron, l'îlot prioritaire est celui situé entre la rue du temple et celle de la mairie. Ce dispositif nécessite une étude pré-opérationnelle de 6 mois minimum.

Les aides financières proviendront de l'ANAH, de la CCLT et des communes.

Le PIG concerne toutes les communes de la CCLT tandis que l'OPAH RU n'est adressée qu'aux 7 centralités du territoire (Castelmoron/Lot, Le Temple, Laparade, St Pastour, Tombeboeuf, Verteuil, Monclar) ; le PIG s'achèvera en juillet 2025.

Les participations peuvent atteindre pour les propriétaires occupants :

- 50 % sur 50 000 €HT de travaux lourds (ANAH), 3500 € de la CCLT et commune (1700€ chacune).
- 25 à 35% sur 35 000 € de travaux de rénovation énergétique + 1000 € de la CCLT (selon ressources)
- 25 à 35% sur 20 000 € de travaux liés à l'autonomie de la personne + 1000 € de la CCLT (selon ressources) + prime de l'Etat (selon gain énergétique) et de la CCLT si utilisation de matériaux bio-sourcés.
- + prime « bonus » de 500 € de la commune si le logement rénové se situe au-dessus d'un commerce

Les participations peuvent atteindre pour les propriétaires bailleurs (qui représentent 59% du parc à Castelmoron) :

Travaux lourds : sur un plafond de travaux de 80 000 €HT de travaux par logement.

- 35% de l'ANAH + 5 % de complément de la CCLT et 5% de la commune (soit 4000 € max par logement)
- Travaux de remise aux normes et transformation d'usage : sur un plafond de travaux de 60 000 € HT
- 25 % de l'ANAH + 5 % de complément de la CCLT et 5% de la commune (soit 3000 € max par logement)

La prévision pluriannuelle permet de définir la participation financière à inscrire au budget ; pour Castelmoron il conviendra de prévoir la somme de 47 500 € /5 ans (OPAH).

Les 2 dispositifs ne sont pas cumulables entre eux ; cependant les aides de l'Etat comme « Ma Prim Renov » sont superposables.

Rénovation de la mairie/ château SOLAR : lancement de l'appel d'offres

L'estimation de la 1^{ère} tranche des travaux s'élève à 279 000 € HT ; dans le cadre de la consultation des entreprises, des visites seront organisées aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le bureau d'études de Mr Stéphane THOUIN, architecte, a estimé à 279 000 € HT le montant des travaux comprenant la mise hors d'eau, et la consolidation des R+2 et R+3. Quelques préconisations sont évoquées par Mme TEBALDINI, architecte assistante de Mr THOUIN

Dans un premier temps, il convient de sécuriser le plancher du dernier étage dans la salle où les vitres sont cassées et laissent entrer la pluie. Ce sont les agents communaux qui doivent intervenir très rapidement par la pose d'un OSB sur les menuiseries.

Des prestations supplémentaires sont prévues, notamment le changement des 2 menuiseries du couloir menant au bureau occupé par le SMAVLOT.

Mme le Maire invite les élus à examiner le dossier de consultation et valider les propositions avant la mise en ligne de l'appel d'offre.

Mr ARSAC suggère de définir la destination des pièces qui seront restaurées par ce programme. Une réflexion doit être menée.

Révision des tarifs de restauration scolaire par le collège (pour les élèves de l'école primaire)

Le Département annonce, à travers un avenant à la convention de restauration scolaire, une augmentation de 5 centimes du prix du repas pour les élèves de l'école élémentaire qui passera ainsi de 2.85 € à 2.90 € et ce dès la rentrée de septembre 2023.

En 2024 et 2025, + 0.50 € également pour atteindre le prix de 3 €.

Le conseil valide cette actualisation du tarif, due essentiellement à la flambée des prix des denrées alimentaires, entre autres.

Modification des statuts de l'association « Castel-Entraides »

Depuis peu, cette association qui avait vu le jour dans le but d'organiser la manifestation relative au Téléthon, a décidé de diversifier son activité en créant un pan « comité des fêtes » afin de participer à l'animation du village et créer un lien social.

Elle sollicite à cet effet une subvention communale afin d'acquérir du matériel et débiter son activité.

Elle a prévu d'organiser les manifestations suivantes :

- le 14 août un concert de musiques dansantes avec le groupe de musiciens « les Bouillants » dont un des 3 artistes est Castelmoronnois. Une restauration est prévue au préalable.
- Halloween
- Téléthon début décembre
- Une soirée raclette en février 2024
- Une soirée italienne

- Une soirée sur la plage pour la fête en juillet 2024

Mme le Maire énonce le montant sollicité par l'association, à savoir 6000 € dans le but d'acheter du matériel (7500 écocups, une friteuse à gaz, une machine à couper les frites, des pichets, appareils à raclette, caisses monnaie) ; l'ensemble des élus examine le détail du budget présenté. Mr PLANTY suggère à l'association de récupérer le matériel de l'ancien comité des fêtes ou se faire prêter par d'autres associations du matériel afin de limiter leurs dépenses et engendrer des recettes.

Mme le Maire rappelle la nécessité pour la commune de maîtriser son budget en participant de façon raisonnée au lancement de cette nouvelle activité associative. Par ailleurs, le Crédit Agricole va allouer 30 % de leur budget prévisionnel de 6000 €.

Les élus décident d'allouer la somme de 2500 € pour 2023, la commune prendra à sa charge le concert à venir pour 1500 €.

Pour mémoire, la commune a pris à sa charge tous les frais liés à la fête locale (sécurité, animations musicales et feu d'artifice) ainsi que les frais de vigiles de toutes les manifestations organisées sur la commune en 2023.

Devis robots de tonte des terrains sportifs

Mr MARROT rappelle les frais de fonctionnement qu'occasionnent chaque année les tontes des terrains de sport, tant en matériel, carburants et temps consacré par les agents communaux qui ne représentent pas moins de 10 000 € / an pour les seuls terrains de football.

L'acquisition de robots automatisés permettrait de soulager les services techniques, le retour sur investissement serait rapidement atteint.

Des devis sont présentés.

- Un modèle de ROQUE et LECOEUR ; 2 robots sont nécessaires dont la trajectoire de tonte est aléatoire. Pour ce faire, il conviendra de positionner une parabole antenne, un fil de cadrage et 2 postes de chargement. 16 596 € TTC chacun.
- Un modèle KRESS par EURO-MAT-AGRI, un robot capable de tondre 10 000 m² : pas de fil à installer, pas d'antenne (la station est basée sur le robot), un poste de rechargement. On peut paramétrer plusieurs terrains sur un seul robot. Tonte linéaire. 13 798 € TTC
- Un modèle ECHO par TERRES DU SUD, capacité de tonte 12 000 m² ; même caractéristiques que le modèle de ROQUE ET LECOEUR. Un abonnement annuel à considérer. 19 804 € TTC

Le modèle KRESS est retenu (prêt pour un essai de 8 jours)

Devis d'entretien des chemins ruraux établis par la CCLT

Quelques chemins communaux non classés nécessitent des travaux d'entretien ;

- Le Rocher pour 9 750 € TTC
- Lissandre pour 5 915.60 €

Ils sont validés à l'unanimité.

Mme le Maire évoque également un entretien régulier à prévoir quant au réseau d'assainissement car dans certains secteurs des remontées d'odeurs nuisent au voisinage ; un nettoyage des regards annuel est

indispensable ; cependant des travaux vont devoir être engagés afin de résoudre cette problématique notamment devant la crèche sur le chemin des Caillabènes où un regard nécessite la pose d'un clapet basculant qui empêchera les odeurs de remonter. Ils seront réalisés par l'entreprise EUROVIA pour environ 3000 €.

Flambée des tarifs d'énergies

La très forte augmentation des tarifs d'électricité et gaz amènent la commune à actualiser la facturation qu'elle applique aux plaisanciers du Port Lalande ; Mme le Maire rappelle que la commune facture au prix auquel elle est elle-même facturée par EDF. Cette information a soulevé quelques réclamations de la part de 2 ou 3 plaisanciers (les plus consommateurs). Mr VIGNEAU leur a rappelé que la commune ne leur facture rien pour l'eau qu'ils consomment et qu'il est juste qu'ils soient facturés au prix réel de la dépense.

Attribution de subventions

Mme le Maire annonce avec satisfaction l'attribution de subvention dans le cadre du programme de rénovation énergétique des écoles par le biais du FACIL (Fonds d'Aide aux Collectivités pour l'Investissement Local) pour 37 000 € / 157 000 € de travaux et la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) pour 63 000 €.

Questions diverses

- Manifestations à venir : soirée de Musiques en vallée du lot le 22 juillet (restauration et animation musicale)
 - ⇒ Bodéga le vendredi 4 août
 - ⇒ Concert le 14 août
 - ⇒ Forum des associations le 9 septembre au temple sur Lot
 - ⇒ La caravane du Sport le 25 octobre

- beaucoup se plainte du dysfonctionnement des feux tricolores nouvellement installés ; ils ne correspondent pas au feu de « récompense » demandés initialement par la commission des travaux et sont quasiment en permanence au rouge. Le TE47 sera contacté pour modifier leur programmation.

-.-.-.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.